

CONTRAT D'AVENIR DES PAYS DE LA LOIRE

signé le vendredi 8 février 2019
à Nantes

par

M. Édouard PHILIPPE

Premier ministre

et

Mme Christelle MORANÇAIS

Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



A la suite de la décision prise par le Gouvernement, le 17 janvier 2018, de mettre fin au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes au profit du réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche des Pays de la Loire, réunis à deux reprises par la Présidente de Région dans le cadre du Parlement des territoires ligérien, a souhaité proposer à l'Etat le principe de la signature d'un **Contrat d'avenir**. Le Premier ministre a accepté de répondre favorablement à cette demande et de bâtir, dans le dialogue avec les élus locaux, une **contractualisation spécifique** avec la Région des Pays de la Loire.

Le contrat d'avenir se fixe **deux objectifs** : d'une part, **renforcer l'attractivité et l'accessibilité** de la Région en **développant les mobilités et les infrastructures de transport** ; d'autre part, **rebondir en se projetant vers l'avenir** en relevant trois défis : le défi de la **transition numérique**, le défi de **l'économie de la connaissance** et le défi de la **transition écologique**.

Les travaux se sont conclus par l'élaboration du présent contrat d'avenir avec la Région Pays de la Loire. Il s'appuie sur des projets déjà bien avancés auxquels l'État s'est montré particulièrement attentif et sur d'autres projets que le contrat permet d'accélérer.

Au final, il permet de consolider et d'amplifier plusieurs **dynamiques d'excellence** à l'œuvre sur le territoire régional.

M. Claude d'Harcourt

Préfet de la région Pays de la Loire

Mme Christelle Morançais

Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

En présence de

M. Edouard Philippe

Premier ministre

Sommaire

<u>Améliorer les mobilités</u>	4
Projet n°1 – Réaménager l’aéroport de Nantes-Atlantique	4
Projet n°2 – Les dessertes de l’aéroport de Nantes-Atlantique.....	5
Projet n°3 – Développer, à long terme, l’accès ferroviaire à Paris et à ses aéroports.....	5
Projet n°4 – Améliorer, à court terme, la qualité de service de la liaison ferroviaire vers Paris	6
Projet n°5 – La nouvelle gare de Nantes.....	6
Projet n°6 – Les liaisons ferroviaires entre Nantes, la Loire-Atlantique et la Bretagne.....	7
Projet n°7 - Accélérer la fluidification du périphérique nantais	7
Projet n°8 – Le franchissement de la Loire à Nantes.....	7
Projet n°9 – Faire une place plus importante aux collectivités dans la gouvernance du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire (GPMNSN)	7
Projet n°10 – Ligne Nantes-Bordeaux.....	8
Projet n°11 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	9
Projet n°12 – Modernisation Clisson-Cholet.....	9
Projet n°13 – Pôle d’échange multimodal de la gare de Saint-Nazaire.....	9
Projet n°14 – le transfert des installations ferroviaires de l’île de Nantes.....	9
Projet n°15 – La ligne Le Mans – Alençon.....	10
Projet n°16 – Liaison ferroviaire Châteaubriant-Rennes.....	10
Projet n°17 – Investissements autoroutiers en Sarthe, Mayenne et Loire-Atlantique	10
Projet n°18 – Améliorer la RN171 et la RN165 en Loire-Atlantique	10
Projet n°19 – Transférer la RN 162 aux Départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire	10
Projet n°20 – Projet alternatif à l’A831 dans le sud-Vendée	11
Projet n°21 – Créer un point de passage frontalier à l’aéroport de La-Roche-sur-Yon.....	11

<u>Accélérer le déploiement du numérique sur tous les territoires</u>	12
Projet n°1 – Accélérer la couverture en téléphone mobile en 4G.....	12
Projet n°2 – Finaliser la couverture en Très haut débit fixe du territoire régional	13
<u>Développer l'économie de la connaissance</u>	14
Projet n°1 – I Site NEXT « Nantes EXcellence Trajectory »	14
Projet n°2 - Le campus de la santé à Nantes	14
Projet n°3 – Institut de recherche en santé IRS 2020.....	15
Projet n°4 – Campus du manufacturing.....	15
Projet n°5 – Faire émerger à Nantes un institut maritime de dimension européenne	15
Projet n°6 – Regrouper les sites universitaires de Saint-Nazaire.....	16
Projet n°7 – Conforter les pôles de compétitivité Santé et Industrie	16
Projet n°8 – Créer un Technocampus « électronique du futur » à Angers.....	16
<u>Accompagner le défi de la transition écologique</u>	17
Projet n°1 – Reconquérir la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire.....	17
Projet n°2 – Expérimenter des pratiques contribuant directement à l'environnement	17
Projet n°3 – Développer les éoliennes en mer	18
Projet n°4 – Un contrat de transition écologique (CTE) pour le secteur de Cordemais.....	18
Projet n°5 – Un contrat de transition écologique en Sud Mayenne	18
Projet n°6 – Un contrat de transition écologique pour l'île d'Yeu	18
<u>Carte</u>	19

Améliorer les mobilités

C'est l'enjeu fondamental du présent Contrat d'avenir.

Cela passe par le **développement des grandes infrastructures de transport**, aéroportuaires, portuaires, ferroviaires et routières à **court, moyen et long terme**.

Le présent contrat vient tout à la fois sécuriser des opérations essentielles, accélérer des chantiers identifiés ou bien initier de nouvelles opérations à court et moyen terme. Il fixe par ailleurs des priorités pour l'avenir à moyen/long terme, certaines infrastructures nécessitant des temps d'études et de concertation indispensables.

L'Etat s'engage à organiser, en Pays de la Loire, au moins une fois par an, un **comité de suivi** de l'ensemble de ces projets de mobilité pour accompagner leur avancement.

Projet n°1 – Réaménager l'aéroport de Nantes-Atlantique

Le premier chantier consiste à développer l'aéroport de Nantes-Atlantique pour répondre à l'augmentation du trafic observée et à venir. L'État sera particulièrement attentif aux questions de nuisances sonores et aux impacts sur l'environnement. Ce projet sera conduit en étroite concertation avec les collectivités locales.

Une consultation du public sur les grandes orientations du projet de réaménagement aura lieu dès le premier semestre 2019, sous l'égide de la commission nationale du débat public.

Un appel d'offre pour choisir un nouveau concessionnaire est prévu en 2021.

Dans le même temps, les premiers travaux de mise à niveau de la plate-forme sont engagés avec le concessionnaire actuel : réfection du balisage du taxiway, libération de l'aérogare des fonctions annexes pour la réserver aux passagers, création de nouvelles lignes de postes d'inspection/ filtrage.

Le concessionnaire augmentera la capacité de stationnement automobile dès l'été 2019. Il mettra aux normes les plus modernes les équipements de détection d'explosifs dans les bagages de soute. Il prendra d'autres mesures d'amélioration de la qualité de service pour les compagnies aériennes et leurs passagers.

Le plan de gêne sonore (PGS) définit le périmètre dans lequel les riverains peuvent être subventionnés pour des travaux d'insonorisation de leur logement. Le plan existant va être révisé en 2019 pour tenir compte de l'augmentation du trafic constatée ces dernières années. Il sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions de trafic réellement constatée.

Le plan d'exposition au bruit (PEB) permet d'organiser une maîtrise de l'urbanisation en fonction des circulations aériennes à court, moyen et long terme. Le PEB adapté au réaménagement de l'aéroport sera publié en 2021 après différentes concertations et procédures.

L'État va créer un **fonds de compensation des nuisances aériennes**. Ce fonds sera alimenté par l'État et le futur concessionnaire de l'aéroport et pourra être complété par les collectivités ou d'autres opérateurs, s'ils le souhaitent. Il sera articulé avec les dispositifs d'accompagnement territoriaux habituels de l'État.

Par ailleurs, il est rappelé que l'État a remboursé les 29 M€ de subventions d'investissement avancées par les collectivités, via le syndicat mixte aéroportuaire (SMA) pour la réalisation du projet de Notre-Dame-des-Landes, soit 10,2 M€ pour la Région Pays de la Loire, 7,2 M€ pour la Région Bretagne, 5,8 M€ pour le Département de Loire-Atlantique, 4,5 M€ pour Nantes Métropole, 726 k€ pour la CARENE et 548 k€ pour CAP Atlantique.

S'agissant enfin du devenir des emprises du projet à Notre-Dame des Landes, un protocole organisant la rétrocession de 895 ha a été conclu en décembre 2018 entre l'Etat et le Conseil Départemental. A cette occasion, l'État s'est engagé à accompagner la démarche de projet de territoire du Conseil départemental par le co-financement, à hauteur de 1,3 M€, des opérations qui seront menées dans ce cadre.

Projet n°2 – Les dessertes de l'aéroport de Nantes-Atlantique

Une des conséquences majeures du maintien de l'aéroport à Nantes-Atlantique est la nécessité d'améliorer et fluidifier l'accessibilité à la plate-forme aéroportuaire actuelle.

La Région et Nantes Métropole ont lancé une étude pour améliorer la desserte depuis l'ensemble de la région et depuis le centre urbain de la métropole à l'aéroport et à la zone économique attenante, par voie de transport public ferrée (train ou tramway) ou routier.

L'État concourra, dans un premier temps, à hauteur de 1,25 M€ à **ce schéma directeur d'accessibilité de Nantes Atlantique** et de la zone industrielle et de recherche riveraine en transport en commun. Il participera ensuite aux travaux, une fois les options de desserte définies par les collectivités fin 2019.

Projet n°3 – Développer, à long terme, l'accès ferroviaire à Paris et à ses aéroports

L'amélioration de **l'axe Le Croisic/ La Baule/ Saint-Nazaire/ Nantes/ Angers/ Le Mans/ Paris** revêt une importance capitale. Cet axe constitue en effet désormais la colonne vertébrale du réseau de transport ligérien et représente ainsi un enjeu d'attractivité et de compétitivité pour l'ensemble des territoires de la région.

Ce projet vise à améliorer, en termes de régularité, de fiabilité, de capacité et de temps de parcours, les relations vers/ depuis Paris et l'accès à l'offre intercontinentale de transport aérien, via les aéroports parisiens.

Dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités, l'État a défini les grandes orientations d'avenir pour les mobilités du grand Ouest pour cet axe.

La liaison vers/ depuis Paris fera partie des 3 axes bénéficiant, au plan national, du nouveau mode de signalisation répondant aux standards européens, dit **ERTMS 2**, qui permettra de faire circuler plus de trains, augmentera leur régularité et améliorera l'offre pour les liaisons nationales et régionales.

Les études pour sa mise en œuvre sur la section aujourd'hui saturée aux heures de pointe entre Sablé – Angers et Nantes seront lancées dans la période 2019 – 2022 afin d'en démarrer le déploiement dès la période 2023 – 2027.

L'État et SNCF Réseau prennent à leur charge les premières études à hauteur de 10,5 M€.

D'autre part, le projet de création d'une **voie supplémentaire entre Massy et Valenton** permettra d'augmenter la capacité de cette ligne, sa robustesse et de faciliter les liaisons

TGV province-province depuis et vers l'Ouest de la France, ainsi que l'accès aux plates-formes aéroportuaires. La section Est de ce projet sera réalisée et mise en service dans la période 2019 – 2022 et les travaux de la section Ouest seront lancés afin de la mettre en service dans la période 2023 – 2027.

Par ailleurs, l'Etat confirme la priorité donnée à la **désaturation des grands nœuds ferroviaires nationaux, dont celui de Nantes** autour duquel s'organise la majorité de l'offre régionale, permettant d'envisager la création de nouvelles voies en gare et de moderniser la gestion des circulations et donc d'augmenter le nombre de trains à disposition des usagers.

L'inscription de l'axe Saint-Nazaire – Nantes – Angers - Tours dans le **corridor Atlantique du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)**, soutenue par le Gouvernement et qui devrait être effective en 2021, permettra de faciliter l'obtention des financements européens au profit des projets sur cet axe.

Enfin, dans le contexte du Grand Paris Express, la **gare de Massy TGV** sera reliée à l'aéroport d'Orly en 2027, via la ligne 18. De plus, l'État accompagnera, à partir de la période 2023-2027, les études du projet de **gare TGV Orly - Pont de Rungis** qui serait interconnectée avec la ligne 14 du Grand Paris Express.

Projet n°4 – Améliorer, à court terme, la qualité de service de la liaison ferroviaire vers Paris

SNCF Mobilités a déjà anticipé et accéléré le déploiement sur cet axe des nouvelles rames TGV *InOui* «*OCEANE*», ainsi que le développement de l'offre *OUIGO*, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de passagers et d'accroître la qualité de service associée, notamment via la généralisation du Wifi gratuit à bord.

L'État et SNCF Réseau appliqueront entre Nantes, Angers et Sablé un plan de 14,36 M€ d'accélération de mise aux standards de protection d'une ligne à grandes vitesses (LGV), dont 2,36 M€ de la Région. Ce plan prévoit la pose de clôture le long des tronçons concernés par des heurts d'animaux (une des premières causes de retard des trains aujourd'hui), de gérer la végétation (pour éviter les chutes d'arbres lors d'évènements climatiques violents), de mettre en place une télédétection de l'état du réseau et de multiplier les accès aux voies depuis la route pour les engins de réparation. Ainsi, **plus de 70 km de voies bénéficieront de cette protection renforcée d'ici à 2022.**

Sur les 4 années à venir, SNCF réseau engagera **122 M€** de travaux de régénération sur l'axe structurant **entre Nantes et le Mans** au titre de son contrat de performance.

Enfin, à l'issue de la définition du schéma directeur d'axe et des nœuds ferroviaires de Nantes et d'Angers inscrit au CPER et en cours d'étude par SNCF Réseau, des aménagements de fiabilité et de capacité seront réalisés entre Nantes, Angers et Sablé sur le réseau existant. Pour ce faire, l'État prévoit un apport de 4,58 M€.

Projet n°5 – La nouvelle gare de Nantes

Première image donnée de la ville aux voyageurs, la gare de Nantes et son pôle d'échanges multimodal sont emblématiques de la modernité et de la fonctionnalité offertes aux usagers. Elle permettra de répondre à l'augmentation constatée et à venir du nombre de voyageurs et s'inscrit pleinement dans le projet urbain de Nantes Métropole.

L'État était engagé à hauteur de 9,4 M€, dont 3,9 M€ inscrits au CPER.

La création de la nouvelle gare mezzanine nécessite un complément de financement auquel l'État contribue, aux côtés de Nantes Métropole, à hauteur de 1 M€, permettant ainsi de respecter les délais et la qualité architecturale du projet.

Au total, l'opération du PEM de Nantes (comprenant le Cœur de gare pour 58 M€) s'élèvera à 132,5 M€ financés par : Nantes Métropole (42,9 M€), la Région (38,95 M€), Gare et Connexions (14,9 M€), le Département de Loire-Atlantique (11 M€), l'Etat (10,3 M€), le FEDER (9,9 M€) et SNCF Réseau (4,5 M€).

Projet n°6 – Les liaisons ferroviaires entre Nantes, la Loire-Atlantique et la Bretagne

Les études pour la réalisation d'un barreau de **ligne nouvelle entre Rennes et Redon**, inscrites dans la loi d'orientation des mobilités, permettront notamment de renforcer les transports du quotidien avec une liaison performante proche d'une heure entre les deux métropoles régionales.

Les études préliminaires seront engagées dans la période 2019-2022 en utilisant une partie des crédits déjà inscrits aux CPER Pays de la Loire et Bretagne.

D'autres opérations de modernisation sur le réseau existant sont par ailleurs envisageables. **Entre Nantes et Redon, via Savenay**, l'amélioration de la signalisation (dont l'opportunité du passage en ERTMS 2) sera étudiée, afin de permettre une desserte à la demi-heure. L'État participera pour 1,84 M€ à l'avancement de ces opérations.

Projet n°7 - Accélérer la fluidification du périphérique nantais

L'Etat confirme le parti d'aménagement du périphérique de Nantes, et l'accélération de plusieurs chantiers pour améliorer la circulation de manière générale et celle du transport collectif en particulier.

L'État apportera à cet effet **6,3 M€** en sus des **11 M€** déjà mobilisés dans le CPER, ce qui permettra notamment de financer les 0,8 M€ nécessaires à la réalisation, au plus tôt, de l'élargissement à 2x2 voies de l'échangeur entre la RN444 et la RN165 pour faciliter les accès au périphérique en venant de l'Ouest de Nantes.

Projet n°8 – Le franchissement de la Loire à Nantes

La Région et Nantes Métropole ont initié une réflexion prospective de long terme pour **améliorer les circulations entre le Nord et le Sud de la Loire** dans le secteur de Cheviré.

L'Etat accompagne cette réflexion avec ses outils de modélisation du trafic et des compétences spécifiques du CEREMA.

L'Etat s'engage, une fois les études achevées, début 2020, et la position commune des collectivités locales connue, à examiner le principe et les modalités de soutien pour la réalisation de la solution de franchissement qui sera retenue.

Projet n°9 – Faire une place plus importante aux collectivités dans la gouvernance du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire (GPMNSN)

Le Gouvernement a confirmé fin 2018 le statut de port d'État du GPMNSN.

Il est ouvert à examiner la proposition des collectivités pour adapter la gouvernance du port à ses enjeux de développement locaux et nationaux. La perspective est de donner une plus forte responsabilité aux collectivités.

L'État a prolongé le mandat du conseil de surveillance et de son président jusqu'à l'été 2019 pour faciliter la poursuite de ces réflexions.

Par ailleurs, l'État continuera d'appuyer auprès des instances européennes l'inscription du barreau Saint-Nazaire – Nantes – Angers - Tours dans le **corridor Atlantique** pour permettre au port de bénéficier des fonds européens afin de développer sa desserte fret.

Le Gouvernement soutiendra l'évolution des programmes RTE-T et MIE pour favoriser le financement des projets du grand port maritime.

La poursuite des études et les premiers travaux de régénération de la section entre Nevers et Chagny, inscrits au CPER Bourgogne - Franche Comté, du **projet de voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA)** offriront à terme de nouvelles opportunités pour développer l'hinterland et les débouchés du 1er port de la façade Atlantique, en reliant, sans passer par Paris, cette façade et son corridor européen de transport à l'Est de la France et au reste de l'Europe, via l'interconnexion avec les corridors Nord et Méditerranée.

Les opérations prévues à l'actuel **contrat de plan Etat-Région** seront par ailleurs engagées sans retard. **Ainsi, à fin 2019, 93 % des opérations du volet ferroviaire du CPER auront été lancées.**

Projet n°10 – Ligne Nantes-Bordeaux

La ligne Nantes-Bordeaux, via La Rochelle, empruntée par 1 million de voyageurs par an, permet une liaison entre les 2 capitales régionales et participe de la desserte autour de ces 3 agglomérations et du désenclavement des territoires. L'État a confirmé le statut national de cette ligne et a déjà renouvelé le matériel roulant pour 150 M€.

L'Etat a également décidé d'organiser une concurrence entre les différents opérateurs ferroviaires dans le souci d'apporter dès 2022 les meilleurs services au meilleur coût pour les voyageurs.

Pour ce faire, l'essentiel des travaux prévus sur l'ensemble du parcours en Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine seront réalisés à l'horizon 2022.

Le tronçon entre Nantes et La Roche-sur-Yon fait actuellement l'objet d'une rénovation complète de la voie et du ballast par SNCF Réseau sur 86 km pour 88 M€.

Pour le tronçon entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, l'État avait inscrit 34 M€ aux CPER Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, portés à 59 M€ en 2017 dont 46 M€ en Pays de la Loire, d'abord pour la rénovation complète d'une des 2 voies, pour deux dispositifs de croisement des trains, pour la modernisation de la gare de Luçon et pour une signalisation de nouvelle génération. SNCF Réseau engagera dès 2019 la réalisation de cette opération en vue de son achèvement à l'été 2021.

Projet n°11 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges.

La ligne Nantes – Saint-Nazaire – Le Croisic passe au sein des installations de la raffinerie de Donges. Le déplacement de cette voie réduit les risques industriels tout en permettant à TOTAL un investissement de 400 M€ de modernisation de la raffinerie qui pérennise l'activité économique induite pour les sous-traitants et le grand port maritime de Nantes – Saint-Nazaire.

L'État a inscrit 50 M€ au CPER. SNCF Réseau engagera dès 2019 la réalisation du projet.

Projet n°12 – Modernisation Clisson-Cholet

Cette ligne contribue à relier les deux premiers bassins d'emploi de la région et participe des mobilités du quotidien.

Ce projet de rénovation de 50 M€ a été inscrit au CPER avec une participation de l'État de 7,17 M€. L'État a déjà engagé 420 k€ pour la phase de préparation des travaux dont la Région a, fin 2017, souhaité garantir la réalisation immédiate, en faisant l'avance auprès de SNCF Réseau des crédits Etat restants.

L'État confirme qu'il reversera le solde de sa participation à la Région avant la fin de l'actuel CPER.

Projet n°13 – Pôle d'échange multimodal de la gare de Saint-Nazaire

La ligne Saint-Nazaire - Nantes est la 2^e des Pays de la Loire derrière Nantes-Angers. 800.000 voyageurs transitent par la gare de Saint-Nazaire chaque année.

La modernisation de la gare et de son pôle d'échanges multimodal inscrite au contrat de plan Etat - Région a permis d'offrir de nouvelles infrastructures modernes, accessibles à tous et d'améliorer l'intégration de ce bâtiment dans les espaces publics environnants, par ailleurs rénovés.

La finalisation de ce chantier nécessite un ajustement du plan de financement. L'État y apportera 162 k€.

Enfin, en prenant de nouveaux engagements, l'Etat facilitera la réalisation d'opérations d'infrastructures de transport essentielles sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire.

Projet n°14 – Le transfert des installations ferroviaires de l'île de Nantes

Ce transfert vers le site de « Nantes Blottereau » et la libération d'espaces induite contribuent à la réorganisation urbaine de tout l'Ouest de l'île de Nantes, à proximité du quartier de la santé, incluant le futur CHU et la faculté de médecine.

Il participe également à l'optimisation du nœud ferroviaire de Nantes et, à ce titre, mobilisera 6,74 M€ de crédits d'État, complétant les 3,9 M€ déjà prévus aux CPER, et portant la contribution totale de l'Etat à 10,64 M€.

Face aux enjeux de ce projet, l'État a demandé à SNCF Réseau d'en faire l'une de ses priorités au plan national, en cohérence avec les plannings de réaménagement de l'île de Nantes.

Projet n°15 – La ligne Le Mans - Alençon

La section Le Mans-Alençon de la ligne Caen - Le Mans - Tours assure la desserte périurbaine du Mans et la desserte interrégionale entre la Normandie, les Pays de la Loire et le Centre - Val de Loire. L'État financera, exceptionnellement en totalité, les premiers travaux d'urgence à hauteur de 3,8 M€ permettant ainsi de supprimer les ralentissements mis en place pour des raisons de sécurité.

Projet n°16 – Liaison ferroviaire Châteaubriant-Rennes

40 M€, dont 8 M€ de crédits Etat, sont déjà inscrits dans le contrat de plan Etat – Région Bretagne pour la rénovation de la ligne entre Rennes et Châteaubriant, via Retiers.

L'État apportera un complément de financement de 1,3 M€ au profit de la section Retiers – Châteaubriant, améliorant ainsi l'accès du castelbriantais à la nouvelle gare de Rennes et à ses liaisons à grande vitesse.

Pour garantir la réalisation immédiate des travaux par SNCF Réseau, la Région s'engage à verser 6,4 M€ supplémentaires sur cette opération et, si nécessaire, à faire l'avance de la part de l'Etat.

Projet n°17 – Investissements autoroutiers en Sarthe, Mayenne et Loire-Atlantique

L'État a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'investissement autoroutier de 73,5 M€ pour les Pays de la Loire.

A côté des deux projets prévus en Mayenne (accès au parc de développement économique de Laval-Mayenne sur l'A81) et en Sarthe (diffuseur de Connerré sur l'A11), il permettra le doublement de la capacité de l'échangeur de la porte de Gesvres du périphérique de Nantes (A11).

Projet n°18 – Améliorer la RN171 et la RN165 en Loire-Atlantique

L'État accompagnera à hauteur de 1 M€ des aménagements de mise en sécurité de la RN 171.

Outre la réalisation de la déviation de Bouvron déjà inscrite au CPER, il poursuivra les études en co-maitrise d'ouvrage avec le conseil départemental de la Loire-Atlantique pour la définition d'une liaison entre Bouvron et la RN137.

Enfin, l'État engage les travaux préparatoires à la mise à 2x3 voies de la RN 165 entre Nantes et Savenay en débloquent 1,9 M€.

Projet n°19 – Transférer la RN 162 aux Départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire

L'État et les Départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire vont organiser, dès à présent, les modalités de transfert de la RN 162 entre Laval et Le-Lion-d'Angers dans les réseaux routiers départementaux.

Projet n°20 – Projet alternatif à l’A831 dans le sud-Vendée

Le projet de l’autoroute A 831 visait à réaliser le dernier barreau de l’autoroute des Estuaires. Son itinéraire, traversant le Sud-Vendée, devait relier Fontenay-le-Comte en Vendée à Rochefort en Charente-Maritime.

La Déclaration d’Utilité Publique (DUP), arrivant à échéance le 12 juillet 2015, n’a pas été prolongée par le Gouvernement de l’époque.

Les collectivités locales concernées (Département de la Vendée et Département de Charente-Maritime) sont prêtes à porter un projet alternatif. L’État apportera son appui, notamment sur les études.

Projet n°21 – Créer un point de passage frontalier à l’aéroport de La-Roche-sur-Yon

Pour améliorer la desserte directe de l’aéroport de la Roche sur Yon pour les voyages d’affaires, l’État délivrera le statut de point de passage frontalier à l’aéroport de La Roche sur Yon, étant entendu que les services des douanes pourront réaliser les contrôles transfrontaliers. Il lui accordera le statut d’aéroport international.

Les collectivités s’engagent quant à elles à améliorer les conditions de service de l’aéroport avec l’actuel concessionnaire.

Accélérer le déploiement du numérique sur tous les territoires

La bonne couverture mobile du territoire de la région Pays de la Loire constitue un enjeu majeur en termes d'accessibilité et d'attractivité. C'est un moyen incontournable de développement et de connexion au reste du monde.

Projet n°1 – Accélérer la couverture en téléphone mobile en 4G

La Région et les Départements ont identifié de façon objective les sites les moins bien couverts en téléphonie mobile dans les Pays de la Loire. Ce travail vient alimenter les réflexions de l'équipe-projet régionale et permet de prioriser les sites à couvrir, dans le cadre de l'application de l'accord conclu entre l'Etat avec les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018.

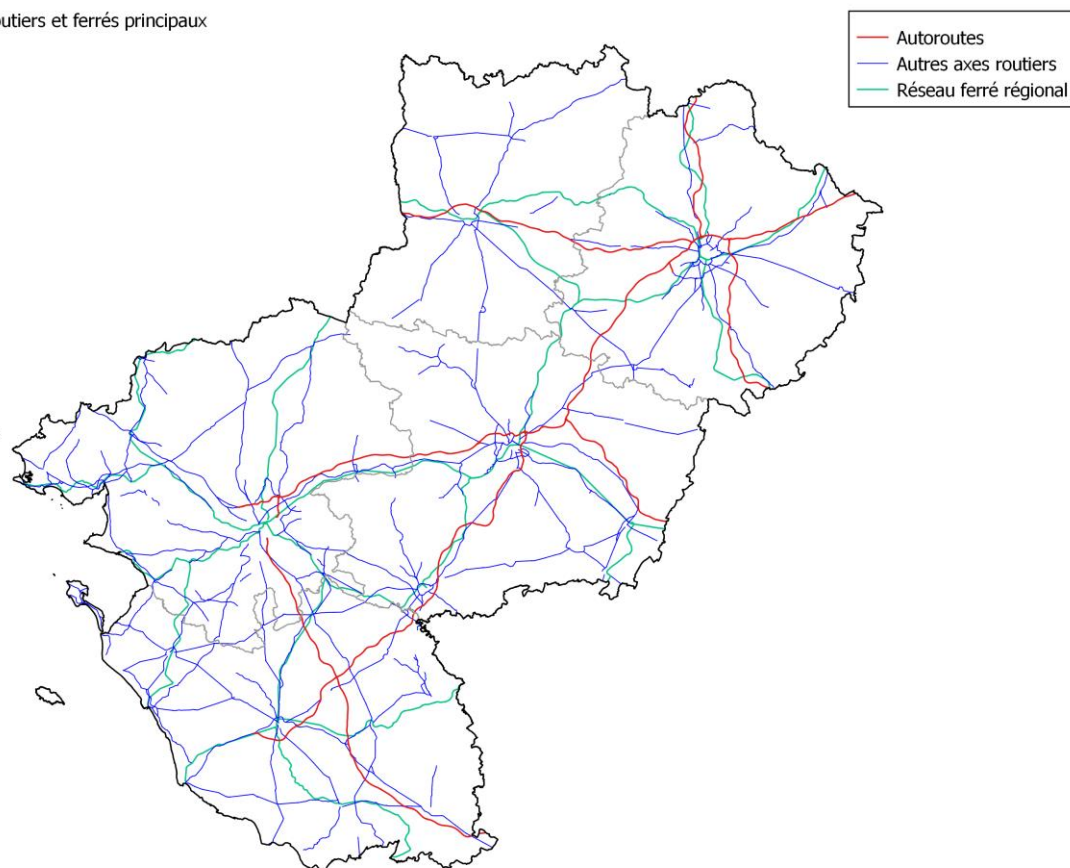
L'Etat souhaite soutenir le dynamisme de la Région en la matière et pour cela l'accompagner dans l'accélération de la couverture mobile du territoire régional.

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée qui permet aux collectivités locales de choisir les zones à couvrir prioritairement et du dispositif de couverture 4G fixe, l'Etat décide **d'attribuer un total de 140 nouveaux sites sur 3 ans à la région Pays de la Loire (2019-2021)**, à répartir sur l'ensemble du territoire pour résorber les zones de mauvaise couverture.

La répartition entre les 5 départements devra être débattue au sein de l'équipe projet régionale pour ce qui concerne les sites issus du dispositif de couverture ciblé.

Au-delà de 2021, le nombre de sites attribué annuellement par département de la région Pays de la Loire sera conforme aux modalités de calcul arrêtées au niveau national sur la base de critères proposés par le Comité France Mobile, qui associent l'ensemble des associations représentant les collectivités territoriales, et validés par le Gouvernement.

Par ailleurs, la modernisation du réseau de pylônes existant se traduira d'ici la fin de l'année 2020 par l'activation de la 4G pour 333 communes, pour généraliser la couverture en 4G là où cette couverture est absente. Enfin, l'ensemble **des axes routiers prioritaires** (cf carte) seront couverts d'ici à fin 2020 par Orange, SFR et Bouygues Telecom offrant ainsi un service de 4G à chaque commune traversée par ces axes et au plus tard 2025 pour le **réseau ferré régional**.



Projet n°2 – Finaliser la couverture en Très haut débit fixe du territoire régional

Les projets portés par les départements ligériens, avec le soutien de l'Etat et de la Région s'inscrivent dans les objectifs du bon haut débit pour tous en 2020 et du très haut débit pour tous d'ici 2022, annoncés par le Président de la République en juillet 2017.

La Mayenne et le Maine-et-Loire sont engagés dans des projets prévoyant la couverture intégrale de leur territoire en fibre jusqu'à l'habitant (FttH) et bénéficiant d'un soutien de l'Etat à hauteur, respectivement, de 22,8 M€ et de 25 M€ dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

En Vendée, l'Etat confirme son soutien à hauteur de 28M€ (en plus des 37,1 M€ déjà attribués) pour atteindre une couverture intégrale en fibre jusqu'à l'abonné.

En Loire Atlantique et dans la Sarthe, l'Etat a financé un premier volet de déploiement (à hauteur respectivement de 38,5 M€ et de 32,78 M€), qui contribuera à l'objectif d'une couverture intégrale de ces territoires en très haut débit d'ici fin 2022. L'Etat accompagnera financièrement la généralisation des déploiements de fibre jusqu'à l'habitant sur les territoires non couverts.

Développer l'économie de la connaissance

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont des facteurs clefs de la compétitivité et de la croissance de demain.

Le contrat d'avenir vise à **conforter** et **amplifier** les dynamiques d'excellence à l'œuvre en Pays de la Loire en ciblant en particulier deux domaines : la **santé du futur** et l'**industrie du futur** (*Manufacturing* et EMR/ingénierie océanique).

Il s'attache à soutenir des projets matures, qui peuvent être accélérés de manière décisive.

Projet n°1 – I Site NEXT « Nantes EXcellence Trajectory »

L'I Site NEXT est conforté par la signature avec l'État de la convention de coopération en juin 2018.

Ce projet, porté par quatre membres fondateurs (université de Nantes, CHU, école centrale de Nantes, INSERM) porte l'émergence d'une université de rang mondial attractive pour les étudiants français et internationaux autour de deux thématiques : santé du futur et industrie du futur.

Ce pôle d'attractivité a vocation à jouer un rôle décisif d'entraînement au profit de l'ensemble des territoires ligériens.

Avec les financements attribués au titre des laboratoires d'excellence (LabEx) et des initiatives d'excellence en formation innovante (IDEFI), c'est un flux d'environ 10 M€ par an que reçoit l'I Site NEXT, soit près de 40 M€ pour la seule période probatoire de 2017 à 2021.

En outre, ce projet mobilisera 12M€ de la Région, 4,8 M€ de Nantes-Métropole et 4,3 M€ de FEDER.

Projet n°2 - Le campus de la santé à Nantes

Dans le contexte de construction du nouveau CHU de Nantes, dont l'achèvement est prévu à horizon 2026, l'opportunité est offerte, dans **le nouveau quartier de la santé de l'île de Nantes**, de bâtir un lieu de soins, d'enseignement, d'innovation et de recherche à la hauteur des ambitions de la médecine de demain.

Il s'agit de construire un véritable **Campus hospitalo-universitaire** par la réunion des **facultés de santé** et des **11 instituts de formations para-médicales** (infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes, etc.). Il comprendra en outre une plate-forme dédiée aux pratiques expérimentales (simulation, école de chirurgie, laboratoire d'anatomie, médecine régénérative, etc.).

C'est une **opération de mutualisation et de décloisonnement complexe et ambitieuse**, faisant du site une référence à l'échelle nationale, voire au-delà.

L'État apporte déjà 185 M€ au transfert du CHU et s'engage à participer au projet de Campus hospitalo-universitaire pour un tiers de l'opération, déduction faite du FEDER et des participations du CHU et de l'Université de Nantes. La Région et Nantes Métropole prendront à leur charge, à parité, les deux tiers restants. L'Etat apportera 36 M€, dont la moitié dans le cadre du futur contrat de plan État-région.

Projet n°3 – Institut de recherche en santé IRS 2020

Il est prévu, dans le nouveau quartier de la santé de l'île de Nantes, un nouvel institut de recherche en santé (IRS 2020) dédié aux travaux dans le domaine de l'immuno-transplantation et de l'appareil digestif, continuité du projet IRS2 financé dans le précédent CPER.

Le projet est estimé à 47 M€.

L'État confirme une participation hors CPER d'un tiers, déduction faite du Feder, soit 7,83 M€. La Région et Nantes Métropole se partagent à parité les deux tiers restants.

Projet n°4 – Campus du *Manufacturing*

L'État accompagnera l'ambition de la Région des Pays de la Loire et de Nantes Métropole de créer, sur la zone de Nantes/Bouguenais, un campus technologique de premier plan au niveau national et européen, dédié au *Manufacturing* et à l'industrie du futur. Il s'agit de renforcer les outils de recherche et développement, ainsi que la formation de haut niveau, portés par les acteurs de l'aéronautique et de l'industrie navale.

Le site de Bouguenais, à proximité de l'aéroport de Nantes-Atlantique, compte actuellement 700 chercheurs ou personnels de recherche et 7000 emplois. Il constitue le cœur de l'écosystème régional en matière de *Manufacturing* que la Région a souhaité structurer autour de son réseau de Technocampus (Réalité virtuelle à Laval et Saint-Nazaire, Acoustique au Mans, Electronique à Angers, Robotique et Cobotique à la Roche-sur-Yon, Alimentation, Composites et Océans à Nantes).

L'État accompagnera notamment le renforcement du campus du *Manufacturing* en **accompagnant, suite à son évaluation, le prochain plan stratégique 2020-2025 de l'IRT Jules Verne** et en participant aux travaux qui favoriseront **l'accès à cette zone** et à l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Par ailleurs, la Région et Nantes Métropole portent ou soutiennent des actions conjointes pour renforcer le site et son rayonnement : **extension des Technocampus existants** (Technocampus *Composite* et *Océan* à hauteur respectivement de 3,5 M€ et 3,8M € par le Conseil régional), **création d'un nouveau Technocampus Energie des Océans** (projet évalué à 16 M € porté par le Conseil régional); **création de la « maison Jules Verne »** (portée par Nantes-Métropole) ; installation de l'usine-école sur le *Manufacturing* (avec le soutien du PIA et du Conseil régional pour 4,8 M€ sur 14,4 M€) et déménagement sur le site du centre AFPI de l'UIMM (opération de 30 M€ avec un soutien du Conseil régional de 7,5 M€) pour **bâtir la Jules Verne *Manufacturing* Académie**.

Il s'agit de bâtir un campus technologique de premier plan au niveau national et européen.

Projet n°5 – Faire émerger à Nantes un institut maritime de dimension européenne

La région des Pays de la Loire possède, dans les domaines des énergies marines renouvelables et de l'ingénierie maritime, des industries de référence (GE, STX, etc.) et une expertise de pointe dotée de plates-formes technologiques d'excellence (ENSM, Centrale, SEM REV, IFREMER, etc.).

L'État confirme ses apports au projet de **rapprochement entre l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) et l'École centrale de Nantes** permettant ainsi de créer un centre technologique et de formation en ingénierie maritime. Ce centre a vocation à fédérer d'autres acteurs, notamment privés, autour de lui.

L'État accompagnera également financièrement l'extension du **bassin océanique de l'École centrale (projet NEMO)** au cours du prochain CPER. Cet équipement est un outil de référence au niveau européen en matière d'ingénierie maritime.

Projet n°6 – Regrouper les sites universitaires de Saint-Nazaire

L'organisation actuelle du pôle enseignement supérieur et recherche de Saint Nazaire repose sur plusieurs sites : Heinlex, Gavy et cité scolaire. Cette dispersion nuit à l'identité du pôle et impose un morcellement des ressources mises à disposition des étudiants.

En complément des 1 M€ déjà inscrits au CPER, l'État complète sa participation à hauteur de 2,5 M€, à parité avec la Région et la CARENE (3,5 M€ chacun) pour regrouper tous ces sites à Heinlex, créant ainsi un campus ouvert à 2 500 étudiants.

Projet n°7 – Conforter les pôles de compétitivité Santé et Industrie

En cohérence avec les deux axes, santé du futur et industrie du futur, et à l'issue de leur évaluation, l'État conforte les deux pôles de compétitivité **Atlanpôle Biothérapies** et **EMC2** dans le cadre de la phase 4 des pôles.

Projet n°8 – Créer un Technocampus « électronique du futur » à Angers

Lors du **World Electronics Forum** qui s'est tenu en octobre 2017 à Angers ont été identifiés, dans un Livre Blanc remis au Premier ministre, les enjeux propres à la filière électronique du futur, fortement implantée sur le territoire angevin. Le projet de création à **Angers** d'un **Technocampus « électronique du futur »** permet de répondre aux enjeux de transformation de cette filière récemment reconnue comme stratégique par le **Conseil national de l'Industrie (CNI)**, *via* la mutualisation de la R&D. Ce projet apportera une dimension indispensable à la conception de l'usine du futur : **l'internet industriel** et **les objets connectés** (capteurs autonomes, agilité des machines, systèmes embarqués, etc.).

Dans le cadre du **PIA 3**, l'Etat apporte un premier soutien de **1,296 M€** à WE Network, porteur du projet Technocampus « Electronique du futur ». En fonction du succès de la première phase, un second soutien pourra être envisagé, aux côtés des investisseurs privés. Le projet total s'élève à 12 M€ dont 3 M€ pour la première phase 2019-2020. Afin de renforcer le Technocampus Electronique, la Cité des objets connectés sera pleinement intégrée au cluster WE Network grâce à un soutien exceptionnel de la Région (1,425 M€) et de la ville d'Angers (450 K€) sur trois ans.

Ce Technocampus vient **compléter le réseau des Technocampus** que la Région développe, soutient et anime *via* son Agence régionale de développement économique pour diffuser l'innovation dans les PME sur tout le territoire régional.

Accompagner le défi de la transition écologique

Projet n°1 – Reconquérir la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire

Avec seulement 11 % des cours d'eau en bon état écologique, contre 37 % en Bretagne, la qualité des eaux ligériennes est très dégradée, avec des enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique importants. Cette situation est principalement due aux prélèvements, à l'aménagement des cours d'eau et aux pollutions.

Face à cette situation, l'État, la Région, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ensemble des partenaires concernés se sont déjà mobilisés mais doivent poursuivre et intensifier leur action.

L'agence de l'eau est susceptible, en fonction des projets déposés et dans le respect de son 11^{ème} programme, de consacrer un budget d'intervention de 400 M€ sur la période 2019-2024 en Pays de la Loire.

A l'instar de ce qu'il a fait en Bretagne, **l'État va créer, en 2020, une action de son programme d'intervention territoriale (PITE)** dédiée à un plan de reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire.

La Région porte un projet européen LIFE Eau pour faciliter les relations entre acteurs concernés, développer des projets de territoire ambitieux et amplifier le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

Ce projet de 18 M€ sur 8 ans sera accompagné par l'État à hauteur de 4 M€, via l'agence de l'eau. L'État, au niveau du ministre de la transition écologique et solidaire, appuiera le projet auprès des instances européennes.

D'une façon plus générale, l'État et la Région vont élaborer en 2019, avec l'ensemble des acteurs concernés, un plan ambitieux à la hauteur du problème posé.

Par ailleurs, l'État accueille favorablement la candidature de la Région au transfert de compétence pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques tel que prévu par la loi NOTRe.

Projet n°2 – Expérimenter des pratiques contribuant directement à l'environnement

Le plan national pour la biodiversité prévoit la mise en place de paiements pour services à l'environnement pour rémunérer les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques vont au-delà de la réglementation.

En s'appuyant sur l'enveloppe de 30 M€ prévue à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, l'État et l'agence de l'eau soutiendront une **expérimentation** pour déployer cette approche sur des zones présentant un intérêt pour la biodiversité, mais également pour la qualité de l'eau. Elle pourrait notamment cibler le maintien de l'élevage extensif dans les grandes zones humides de la région.

Projet n°3 – Développer les éoliennes en mer

Au travers notamment de la confirmation des parcs éoliens en mer de Saint-Nazaire et de Vendée, à l'été 2018, de la mise en œuvre de la planification du document stratégique de façade (DSF) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) d'ici à 2028, l'État poursuit en Pays de la Loire et à l'échelle du Grand Ouest le développement de l'éolien en mer et des retombées économiques locales induites par cette filière avec tous les acteurs concernés.

Les Régions Pays de la Loire et Bretagne seront associées à la préparation des débats publics et des concertations préalables aux futurs appels d'offres.

Projet n°4 – Un contrat de transition écologique (CTE) pour le secteur de Cordemais

Un contrat de transition écologique sera signé avec Nantes Métropole, la CARENE et la communauté de communes Estuaire et Sillon, pour accompagner les projets de transition écologique du territoire suite à la décision d'arrêter la production d'électricité à partir de charbon par la centrale thermique de Cordemais.

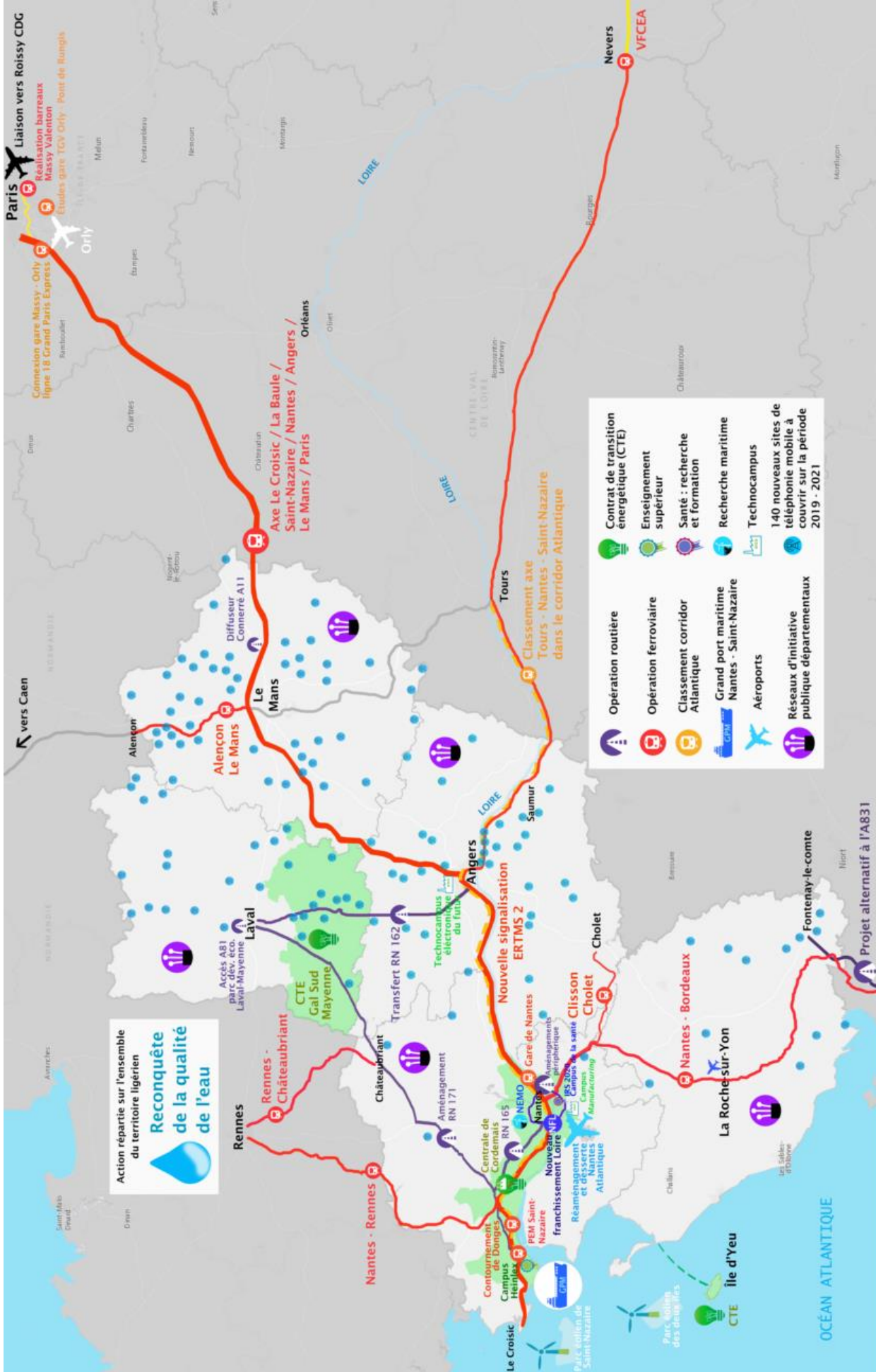
L'Etat a d'ores et déjà acté dans la loi de finances pour 2019 un dispositif de compensation de la perte de ressources fiscales pour les collectivités concernées par l'arrêt ou la réduction des capacités des centrales à charbon.

Projet n°5 – Un contrat de transition écologique en Sud Mayenne

Le groupement d'action local Sud Mayenne a déjà été labellisé par l'État comme territoire à énergie positive pour une croissance verte avec un apport de 1,4 M€ pour financer des projets de transition écologique (rénovation énergétique de bâtiments, chaufferies bois, mobilité électrique). L'engagement d'un contrat de transition écologique sur ce territoire permettra de poursuivre cette ambition.

Projet n°6 – Un contrat de transition écologique pour l'île d'Yeu

Après la dimension estuarienne et métropolitaine en Loire-Atlantique, la dimension rurale en Mayenne, ce troisième CTE permettrait de mettre en valeur la dimension maritime de la Région. L'île d'Yeu, engagée de longue date dans sa démarche « Ile en transition –Yeu 2030 », permet d'illustrer et d'accompagner la transition écologique d'une île, au large du continent, avec toutes les opportunités et les spécificités insulaires qui s'y attachent.



Contrat d'avenir des Pays de la Loire